

BILL RELATIF A LA LOI ELECTORALE  
—Suite.

*Hon. C. Marcil*—Attitude du ministre de la Justice—2663; incompatible avec l'attitude générale du Gouvernement—2663; gouvernement canadien a toujours agi en étroite relation avec le gouvernement impérial—2663; autorités canadiennes ont déclaré n'avoir rien fait sans consulter les autorités militaires impériales—2664; la seule manière que nous ayons de prendre part à la guerre, c'est de coopérer avec les autorités impériales—2664; l'amendement de M. Pugsley est très rationnel, et devrait être accepté par le Gouvernement—2664.

*Hon. R. Lemieux*—Doctrines de l'autonomie canadienne et l'honorable C. J. Doherty—2664; plaidoyer du ministre ne s'applique pas au présent projet de loi—2664; soldats canadiens servent dans l'armée impériale—2664; je suis en faveur d'accorder le droit de vote aux soldats—2664; si nous pouvons leur procurer les moyens voulus d'exercer leur droit d'électeur—2664; premier devoir des soldats est de défendre la liberté de l'empire britannique, et le Gouvernement canadien ne saurait leur imposer d'autres obligations, sans obtenir d'abord le consentement de lord Kitchener à l'application des dispositions du projet de loi—2664; lord Kitchener lui-même aura peut-être à prendre l'avis des commandants des troupes canadiennes, et probablement celui des généraux français et belges aux troupes desquels les soldats canadiens pourront être mêlés—2664; lorsqu'un régiment est engagé dans une bataille aucun pouvoir civil ne peut entraver les ordres du ministre de la guerre, les officiers ne permettront pas aux soldats de se mêler de politique lorsque le sort de l'empire est en jeu—2664; il n'est pas dérogatoire d'insérer dans le projet de loi une disposition décrétant qu'il ne s'appliquera qu'après que les autorités militaires d'Angleterre auront donné leur consentement—2665.

*Hon. C. J. Doherty*—Il ne m'est pas venu en l'idée de supposer que l'application de notre projet de loi pourrait, dans n'importe quelle circonstance imaginable, nuire à l'accomplissement des devoirs de nos soldats—2665; Si elle intervient, et si nous demandons à lord Kitchener de laisser faire, il sera de son devoir, de nous refuser, de même qu'il serait de la plus grande impertinence pour nous de demander l'application de la loi dans des conditions susceptibles de créer des embarras—2665; d'un autre côté, si la loi peut être appliquée sans aucun désarroi je ne puis réellement m'imaginer que nous nous exposerions aux mauvaises grâces de lord Kitchener en lui demandant de permettre l'application d'une loi qui ne contrecarrera en aucune façon les devoirs de nos soldats—2665; amendement de l'honorable Wm. Pugsley est rejeté—2667; officiers qui sont candidats ne peuvent agir—2668; ordre de convocation des élections—2669; président de l'élection devra dresser une liste des militaires qui

BILL RELATIF A LA LOI ELECTORALE  
—Suite.

sont venus voter à sa connaissance—2670; rapport du vote aux différents collèges électoraux—2673; pour obtenir le certificat concernant les électeurs dont les noms sont déjà sur la liste électorale—2673; procédure à suivre quand les volontaires quittent le Canada avant le jour de l'élection—2674; opérations du scrutin—2681; dans le cas où le volontaire manquerait de présenter sa demande en temps utile pour qu'il soit porté sur la liste, et que son nom n'y figurerait pas, cela ne le prive pas de son droit de suffrage, pourvu qu'il se présente devant le président d'élection et prête le serment prescrit avant la fermeture du bureau de vote—2682; l'officier commandant doit accorder à tout volontaire, dans la mesure où il se peut faire sans nuire à l'accomplissement de ses fonctions, le temps voulu et la facilité pour voter—2683; bill passe en comité—2686.

*Hon. Wm. Pugsley*—Amendement changeant l'article 2 en nommant une commission pour appliquer la loi—2686.

*Hon. R. Lemieux*—Amendement exigeant qu'aucune action ne soit prise sans l'approbation du ministre de la guerre du Royaume-Uni—2687.

Amendement rejeté—2687.

*Hon. C. Marcil*—Amendement accordant le droit de vote aux soldats de 18 ans au lieu de 21 ans.

Amendement rejeté—2687.

3e lecture—2687.

*Hon. C. J. Doherty*—Sénat a renvoyé le bill avec deux amendements—2775; que six scrutateurs soient nommés—2775; trois par le chef de l'opposition et trois par le premier ministre—2775; autre amendement concernant l'avis que les officiers doivent donner avant de recueillir les votes—2776; par suite de la disposition relative à cet avis, il sera impossible d'accepter l'amendement—2776; texte du message envoyé au Sénat—2776.

*M. l'Orateur*—Annonce que le Sénat n'insiste pas sur les amendements mais adopte les amendements faits par la Chambre des communes—2777.

Sanctionné—2778

BILL RELATIF AU TARIF DES DOUANES.

*Hon. W. T. White*—Dépose bill (n° 75) modifiant le tarif douanier relatif aux ressources de la guerre—1300.

1ère lecture—1300.

2e lecture—1496.

En comité—1496.

*Hon. Wm. Pugsley*—Droit sur les engrais—1496; faire décréter la libre importation des engrais chimiques—1496; Provinces maritimes qui paient la majeure partie—1496; droit \$2 la tonne—1496; fardeau qui pèse sur le cultivateur—1496.